



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux  
CS 6003 24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de deux unités centrales au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Périgueux (CIAS).**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux dispose de deux unités centrales dans son stock dont elle n'a plus l'utilité.

**Considérant que** le CIAS du Grand Périgueux souhaite se porter acquéreur de ces unités. Il est donc proposé de les leur céder moyennant la somme de 200€ TTC, valeur actuelle de ces équipement sur le marché.

Le Président,

DECIDE

- de vendre au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Périgueux 2 unités centrales pour un montant total de 200€ TTC.

Fait à Périgueux, le 26 JUIL. 2023

Affichée le 26 JUIL. 2023

Le Président  
Jacques AUZOU